

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2892

20 octobre 2015

SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate	
Change and Infrastructure	138799
BIAG S.à r.l.	138810
Dressane S.A.	138770
E-Bus Competence Center S.à r.l.	138770
Even RX Neun S.à r.l.	138788
GCL Holdings GP S.à r.l.	138801
Gelt S.A.	138801
Gemic S.A. SPF	138801
Global Atlantico S.à r.l.	138802
Global Atlantico S.à r.l.	138809
Global System Holding S.A.	138809
Globetrend S.à r.l.	138813
Goeller Paysage Sarl	138813
Grenat S.A.	138781
Grold Holdings S.A.	138816
Guadelete Investments S.à r.l.	138785
Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l. ..	138781
Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.	138782
Guardian Eastern Europe S.à r.l.	138785
Guardian Goole Investments S.à r.l.	138785
Guardian Hungary Investments S.à r.l.	138785
Guardian International Transactions S.à r.l.	138785
Guardian Malaysia Investments S.à r.l.	138786
Guardian Mexico Investments S.à r.l.	138786
Guardian Middle East & Africa S.à r.l.	138786
Guardian Project Finance S.à r.l.	138786
Guardian SP4 S.à r.l.	138799
Health for Life Capital S.C.A.	138812
HRGT Shopping Centres GP S.à r.l.	138786
Ivy Investments S.A.	138800
La Ravenne S.à r.l.	138801
Local Search	138787
Lux Re Securitization S.A.	138816
Petit Bois Property S.A.	138799
Resolution III Holdings S.à r.l.	138802
Strategys	138782

Dressane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015148277/9.
(150162260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

E-Bus Competence Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 199.722.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of August.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

TRUCK SERVICE, a “société anonyme”, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, and registered with the register of Luxemburg under number B 73.931,

Here represented by Pierre ANTOINE, manager, residing in L-5761 Hassel, 17, rue de Dalheim, by virtue of a proxy, given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, present or represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the constitution of a limited liability company which is hereby incorporated and which is hereby state as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “E-Bus Competence Center S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Roeser.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is to provide services for enforcement standards relating to environmental and ecological resources for equipments, trucks, bus and other types of motor vehicles and also individual and group trainings, improvement and evaluation of individual and group skills.

The company has also for purpose, maintenance and repair of motor vehicles of all kinds, as well as rental of vehicles without drivers, administrative and commercial management of maintenance contracts and delivery of pneumatics.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the talking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control, development and disposal of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, patents and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by

option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, patents and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

It should generally acquire and get all invention and development patents, licenses, processes, trademarks and drawings, models, softwares, domain names and transfer or grant all licenses.

The company also provides the acquisition, ownership, development and management of land and real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad in order to manage its own assets.

It may, within the limits set by the law of August 10th 1915, grant to the companies of the group of which it could be part or any shareholder, any assistance, loans, advances or guarantees.

As part of its business, the Company can grant mortgage, borrow with or without guarantee or stand surety for other legal entity and individuals, subject to the relevant legislation.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

It may enter into any agreement rationalization, collaboration, association or other with other enterprises, associations or companies.

The Company may perform any operation, commercial, industrial, financial, personal or movable property, relating directly or indirectly to its object.

In general, the Company may spend any act and take any measure likely to facilitate the realization of its purpose or which are likely to facilitate its expansion or growth, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

It may carry on business in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Company will be bound by the signature of its sole manager, and in case of several managers, the Company is validly bound in relation to the daily management and financial commitments not exceeding the amount of five hundred thousand (EUR 500,000.-) euro, by the individual signature of the technical manager.

Concerning all acts outside the framework of the daily management and any commitment or equal to five hundred thousand (EUR 500,000.-) euro, the company is validly bound by the joint signatures of the technical and administrative manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the registered office or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth Friday of May at 3 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder as follows:

TRUCK SERVICE, prenamed,

One hundred Shares: 100 Shares

Total: 100 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The incorporating Sole Shareholder resolved to establish the registered office at L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The incorporating Sole Shareholder resolved to set at two the number of Managers.

The Sole Shareholder resolved to appoint the following person as technical manager for an unlimited duration:

- Pierre ANTOINE, manager, born on 22nd September 1971 in Malmédy, residing in L-5761 Hassel, 17, rue de Dalheim.

The Sole Shareholder resolved to appoint the following person as administrative manager for an unlimited duration:

- Vincent ANTOINE, manager, born on 13th July 1975 in Malmédy, residing in B-4960 Malmédy, Chemin sur la Colline, 4.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRUCK SERVICE, une société anonyme, ayant son siège social à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73931,

ici représentée par Monsieur Pierre Antoine, gérant de sociétés, demeurant à Hassel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

La comparante, présente ou représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «E-Bus Competence Center S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prestation de services pour la mise aux normes d'équipements et de véhicules automoteurs de type camions et bus, en matière d'environnement et de ressources écologiques, les activités de training individuels ou de groupe, d'amélioration et d'évaluation de compétences individuelles ou de groupe La société a également pour objet l'entretien, la maintenance et la réparation de véhicules automoteurs de tous genres ainsi que la location de véhicules sans chauffeur, la gestion administrative et commerciale de contrats d'entretien et de mise à disposition de pneumatiques.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion de terrains et d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée, en ce qui concerne la gestion journalière et pour tout engagement financier ne dépassant pas le montant de cinq cent mille (500.000.-) euros, par la signature individuelle du gérant technique.

En ce qui concerne tous les actes en dehors du cadre de la gestion journalière et pour tout engagement supérieur ou égal à cinq cent mille (500.000.-) euros, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment,

avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième vendredi de Mai à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intérimaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- TRUCK SERVICE, pré-qualifiée,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100.-).

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de fixer à deux le nombre de Gérants.

L'Associé unique a décidé de plus de nommer la personne suivante comme gérant technique pour une période indéterminée:

- Monsieur Pierre ANTOINE, gérant de sociétés, né le 22 septembre 1971 à Malmédy (Belgique), demeurant à L-5761 Hassel, 17, rue de Dalheim.

L'Associé unique a décidé de plus de nommer la personne suivante comme gérant administratif pour une période indéterminée:

- Monsieur Vincent ANTOINE, gérant de sociétés, né le 13 juillet 1975 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmédy, Chemin sur la Colline, 4

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. ANTOINE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14275. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148281/609.

(150162689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148342/10.

(150162651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Grenat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 61.448.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2015

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV SARL, établie et ayant son siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015148363/19.

(150162053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 81.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015148343/10.

(150162650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Strategys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 199.734.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Alexandru PANICAN, entrepreneur, né le 27 octobre 1982 à Bucarest (Roumanie), demeurant professionnellement à L-4362 Esch/Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «STRATEGYS».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cinq cents parts sociales (500) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, et attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Alexandru PANICAN, prénommé, en rémunération de son apport, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Alexandru PANICAN, prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandru PANICAN, entrepreneur, né le 27 octobre 1982 à Bucarest (Roumanie), demeurant professionnellement à L-4362 Esch/Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connu au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. PANICAN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 septembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015149346/152.

(150162954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Guardian Eastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 179.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148344/10.

(150162641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Goole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148345/10.

(150162648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Hungary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148346/10.

(150162645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian International Transactions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 183.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148347/10.

(150162643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guadelete Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.610.

Veillez noter que Madame Tessy LANG a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 3 septembre 2015.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour GUADELETE INVESTMENTS Sarl

Un mandataire

Référence de publication: 2015148365/14.

(150162615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Malaysia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 168.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148348/10.

(150162694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Mexico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148349/10.

(150162640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Middle East & Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 148.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148350/10.

(150162696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148351/10.

(150162699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

HRGT Shopping Centres GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.269.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Septembre 2015.

HRGT Shopping Centres GP S.à.r.l.

Chakib Jabir

Manager A

Référence de publication: 2015148388/14.

(150162439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Local Search, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 189.750.

L'an deux mille quinze, le trente et un août.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Maxime MANCHEL, gérant, né le 2 septembre 1984 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 311, route de Diekirch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «LOCAL SEARCH» avec siège social à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 189.750, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2950 du 15 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'il est parfaitement informé des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par lui et rédigé comme suit:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la Société;
- Modification subséquente de l'article correspondant des statuts de la Société;
- Divers.

III. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide, avec effet au 1^{er} septembre 2015, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Kehlen.»

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Manchel, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2015. Relation: EAC/2015/20247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015148481/49.

(150162704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Even RX Neun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 163.314.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.323, duly represented by Mr Sylvain KIRSCH, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 28th, 2015.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has required the undersigned notary to declare as follows:

EVEN RX NEUN S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.314 (the “Company”) was incorporated by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 7th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2649 on November 2nd, 2011. The articles of incorporation of the Company have not been amended to date.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate object clause of the Company and therefore amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, holding, development, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/ or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, except by way of a public offer;

- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- in favor of its subsidiaries, affiliated or group companies (hereafter referred to as the “Affiliated Company”): may render any assistance by way of loan, guarantee or otherwise or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/ or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”; and

2. Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to replace the French version by a German version.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change corporate object clause of the Company and therefore amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, holding, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, except by way of a public offer;

- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- in favor of its subsidiaries, affiliated or group companies (hereafter referred to as the “Affiliated Company”): may render any assistance by way of loan, guarantee or otherwise or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above and to further include a German translation of the Company's articles of incorporation accordingly, replacing the French translation. Henceforth, the articles of incorporation of the Company shall read as follows:

“I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of EVEN RX NEUN S.à r.l. which shall be governed by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, holding, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, except by way of a public offer;

- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- in favor of its subsidiaries, affiliated or group companies (hereafter referred to as the "Affiliated Company"): may render any assistance by way of loan, guarantee or otherwise or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law. The ownership of shares is established by registration in said register.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers shall choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the Company as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability.

11.1. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the Articles requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 16. Financial year.

16.1. The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 17. Annual accounts.

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. Whenever the statutory reserve falls below this ten per cent threshold, the yearly allocation shall become compulsory again until this ten per cent statutory reserve has been restored.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing party, represented as stated above, and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by first and surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einunddreißigsten August.

Vor dem Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A R.L., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.323,

hier vertreten durch Herr Sylvain KIRSCH, Direktor, beruflich ansässig in Luxemburg, durch eine in Luxemburg am 28. August 2015 erteilte Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem es durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

EVEN RX NEUN S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 163.341 (die „Gesellschaft“) wurde gemäß notarieller Urkunde von Notar Léonie GRETHEN, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, am 7. September 2011 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2649 vom 2. November 2011. Die Statuten der Gesellschaft wurden seit der Gründung nicht abgeändert.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

„**4.1.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in jeglicher Weise, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Art und Weise sowie die Übertragung durch Veräußerung, Tausch oder anderweitig von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderen Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung und die Entwicklung des Portfolios. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Kommanditgesellschaften halten.

4.2. Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet insbesondere den Erwerb, den Besitz, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit diesem unbeweglichen Eigentum, einschließlich der direkte oder indirekte Besitz von Aktienkapital luxemburgischer oder ausländischer Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum ist.

4.3. Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:

- Geldmittel in jeglicher Form aufnehmen oder Bankkreditlinien abschließen und Geldmittel durch, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheindarlehen, Garantien und anderen Schuldinstrumenten und Schuldtiteln, wandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von derivativen Finanzinstrumenten oder anderweitig, mit Ausnahme von öffentlichen Kaufangeboten, aufbringen;

- jegliche Art von Kreditderivatverträgen eingehen, wie z.B., jedoch nicht beschränkt auf, Swapverträge gemäß welcher die Gesellschaft eine Kreditbesicherung für eine Swapgegenpartei stellen oder von ihr erhalten kann;

- zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten (nachstehend „Tochtergesellschaften“), Unterstützung durch Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise leisten oder Schuldverschreibungen welche von einer Luxemburgischen oder ausländischen Tochtergesellschaft ausgegeben worden sind, mit oder ohne Sicherheit, zeichnen oder erwerben; (ii) jegliche Sicherheit, Verpfändung oder andere Art der Sicherheit beibringen, sei es durch persönliche Bürgschaft oder Hypothek oder durch eine teilweise oder vollständige

Belastung der Gesellschaft oder ihres (gegenwärtigen oder zukünftigen) Vermögens oder durch jegliche Art und Weise, zur Erfüllung von Verträgen und ihrer Verpflichtungen sowie der der Tochtergesellschaften, im Rahmen der geltenden Gesetze; und

- Verträge abschließen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, Personenvereinigungsverträge, Übernahmeverträge, Marketingverträge, Verwaltungsverträge, Beraterverträge und andere Dienstleistungsverträge, Veräußerungsverträge, Zins- oder Währungstauschvereinbarungen oder andere derivative Finanzvereinbarungen welche im Rahmen des Gesellschaftszwecks sind;

wobei die Gesellschaft keine Geschäfte abwickeln darf, welche eine Geschäftstätigkeit darstellt oder wodurch die Gesellschaft Tätigkeiten abwickeln würde, welche als reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

4.4. Die Gesellschaft kann außerdem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für sämtliche Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaft oder ähnlichen Unternehmensformen eintreten.

4.5. Die Gesellschaft kann jegliche kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, die sie für die Erfüllung oder Entwicklung ihrer Zwecke als sachdienlich betrachtet.“; und

2. Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft um die französische Übersetzung der Satzung durch eine deutsche Übersetzung zu ersetzen.

Der Alleingesellschafter hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft und den damit zusammenhängenden Artikel 4 abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

„**4.1.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in jeglicher Weise, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Art und Weise sowie die Übertragung durch Veräußerung, Tausch oder anderweitig von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderen Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung und die Entwicklung des Portfolios. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Kommanditgesellschaften halten.

4.2. Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet insbesondere den Erwerb, den Besitz, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit diesem unbeweglichen Eigentum, einschließlich der direkte oder indirekte Besitz von Aktienkapital luxemburgischer oder ausländischer Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum ist.

4.3. Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:

- Geldmittel in jeglicher Form aufnehmen oder Bankkreditlinien abschließen und Geldmittel durch, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheindarlehen, Garantien und anderen Schuldinstrumenten und Schuldtiteln, wandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von derivativen Finanzinstrumenten oder anderweitig, mit Ausnahme von öffentlichen Kaufangeboten, aufbringen;

- jegliche Art von Kreditderivatverträgen eingehen, wie z.B., jedoch nicht beschränkt auf, Swapverträge gemäß welcher die Gesellschaft eine Kreditbesicherung für eine Swapgegenpartei stellen oder von ihr erhalten kann;

- zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten (nachstehend „Tochtergesellschaften“), Unterstützung durch Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise leisten oder Schuldverschreibungen welche von einer Luxemburgischen oder ausländischen Tochtergesellschaft ausgegeben worden sind, mit oder ohne Sicherheit, zeichnen oder erwerben; (ii) jegliche Sicherheit, Verpfändung oder andere Art der Sicherheit beibringen, sei es durch persönliche Bürgschaft oder Hypothek oder durch eine teilweise oder vollständige Belastung der Gesellschaft oder ihres (gegenwärtigen oder zukünftigen) Vermögens oder durch jegliche Art und Weise, zur Erfüllung von Verträgen und ihrer Verpflichtungen sowie der der Tochtergesellschaften, im Rahmen der geltenden Gesetze; und

- Verträge abschließen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, Personenvereinigungsverträge, Übernahmeverträge, Marketingverträge, Verwaltungsverträge, Beraterverträge und andere Dienstleistungsverträge, Veräußerungsverträge, Zins- oder Währungstauschvereinbarungen oder andere derivative Finanzvereinbarungen welche im Rahmen des Gesellschaftszwecks sind;

wobei die Gesellschaft keine Geschäfte abwickeln darf, welche eine Geschäftstätigkeit darstellt oder wodurch die Gesellschaft Tätigkeiten abwickeln würde, welche als reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

4.4. Die Gesellschaft kann außerdem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für sämtliche Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaft oder ähnlichen Unternehmensformen eintreten.

4.5. Die Gesellschaft kann jegliche kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, die sie für die Erfüllung oder Entwicklung ihrer Zwecke als sachdienlich betrachtet.“

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Satzung der Gesellschaft neu zu formulieren, um dem Vorstehenden Rechnung zu tragen und die deutsche Übersetzung der Satzung der Gesellschaft entsprechend einzuführen, welche die französische Übersetzung ersetzen wird. Die Satzung der Gesellschaft wird künftig wie folgt lauten:

„I. Rechtsform, Bezeichnung, Dauer, Eingetragener Geschäftssitz

Art. 1. Rechtsform und Bezeichnung.

1.1. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung EVEN RX NEUN S.à r.l., gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (nachstehend das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (nachstehend die „Satzung“).

Art. 2. Dauer.

2.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 3. Sitz der Gesellschaft Gesellschaftssitz.

3.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

3.2. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

3.3. Durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung, vorbehaltlich des Quorums und der Mehrheitserfordernisse zur Änderung der Satzung, kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

3.4. Zweigniederlassungen oder sonstige Geschäftsstellen der Gesellschaft können durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführerrats im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

II. Gesellschaftszweck

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in jeglicher Weise, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Art und Weise sowie die Übertragung durch Veräußerung, Tausch oder anderweitig von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderen Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung und die Entwicklung des Portfolios. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Kommanditgesellschaften halten.

4.2. Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet insbesondere den Erwerb, den Besitz, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit diesem unbeweglichen Eigentum, einschließlich der direkte oder indirekte Besitz von Aktienkapital luxemburgischer oder ausländischer Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum ist.

4.3. Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:

- Geldmittel in jeglicher Form aufnehmen oder Bankkreditlinien abschließen und Geldmittel durch, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheindarlehen, Garantien und anderen Schuldsinstrumenten und Schuldtiteln, wandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von derivativen Finanzinstrumenten oder anderweitig, mit Ausnahme von öffentlichen Kaufangeboten, aufbringen;

- jegliche Art von Kreditderivatverträgen eingehen, wie z.B., jedoch nicht beschränkt auf, Swapverträge gemäß welcher die Gesellschaft eine Kreditbesicherung für eine Swapgegenpartei stellen oder von ihr erhalten kann;

- zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten (nachstehend „Tochtergesellschaften“), Unterstützung durch Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise leisten oder Schuldverschreibungen welche von einer Luxemburgischen oder ausländischen Tochtergesellschaft ausgegeben worden sind, mit oder ohne Sicherheit, zeichnen oder erwerben; (ii) jegliche Sicherheit, Verpfändung oder andere Art der Sicherheit beibringen, sei es durch persönliche Bürgschaft oder Hypothek oder durch eine teilweise oder vollständige Belastung der Gesellschaft oder ihres (gegenwärtigen oder zukünftigen) Vermögens oder durch jegliche Art und Weise, zur Erfüllung von Verträgen und ihrer Verpflichtungen sowie der der Tochtergesellschaften, im Rahmen der geltenden Gesetze; und

- Verträge abschließen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, Personenvereinigungsverträge, Übernahmeverträge, Marketingverträge, Verwaltungsverträge, Beraterverträge und andere Dienstleistungsverträge, Veräußerungsverträge, Zins- oder Währungstauschvereinbarungen oder andere derivative Finanzvereinbarungen welche im Rahmen des Gesellschaftszwecks sind;

wobei die Gesellschaft keine Geschäfte abwickeln darf, welche eine Geschäftstätigkeit darstellt oder wodurch die Gesellschaft Tätigkeiten abwickeln würde, welche als reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

4.4. Die Gesellschaft kann außerdem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für sämtliche Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaft oder ähnlichen Unternehmensformen eintreten.

4.5. Die Gesellschaft kann jegliche kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, die sie für die Erfüllung oder Entwicklung ihrer Zwecke als sachdienlich betrachtet.

III. Stammkapital und Anteile

Art. 5. Stammkapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, geteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) vollständig eingezahlte Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-).

5.2. Das Stammkapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss der Gesellschafterversammlung jederzeit erhöht oder reduziert werden; Gesellschafterbeschlüsse dieser Art sind in der Weise zu verabschieden, die für Beschlüsse über Änderungen der Satzung erforderlich ist.

5.3. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile im Rahmen des geltenden Gesetzes zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

6.1. Anteile werden ausschließlich als Namensanteile ausgegeben und werden, gemäß dem Gesetz, in einem Gesellschafterregister eingetragen. Das Eigentum der Anteile wird durch die Eintragung im Gesellschafterregister bestätigt.

6.2. Die Gesellschaft erkennt nur einen Berechtigten pro Anteil an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

6.3. Die Gesellschaft kann aus mehreren Gesellschaftern bestehen. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

6.4. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

6.5. Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen sind durch notarielle oder private Urkunden zu protokollieren. Gegenüber der Gesellschaft oder Dritten sind Übertragungen erst dann bestandskräftig, wenn sie der Gesellschaft angezeigt oder von ihr gemäß den Bestimmungen des Art. 1690 des Code Civil (Bürgerliches Gesetzbuch) von Luxemburg angenommen worden sind.

6.6. Geschäftsanteile dürfen unter Lebenden nicht an andere Personen als an Gesellschafter übertragen werden, es sei denn, die Gesellschafterversammlung stimmt einem derartigen Vorgang mit mindestens einer Dreiviertelmehrheit des Stammkapitals der Gesellschaft zu.

6.7. Im Todesfall unterliegt die Übertragung der Anteile von verstorbenen Gesellschaftern an Nicht-Gesellschafter, der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Stammkapitals. Diese Genehmigung ist allerdings nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile an die Eltern, die Nachkommen oder den überlebenden Ehepartner eines verstorbenen Gesellschafters übertragen werden.

IV. Geschäftsführung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführer(n) geleitet, welcher/welche vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung bestellt wird/werden. Die Gesellschafterversammlung legt auch dessen/deren Amtszeit fest. Ein Geschäftsführer muss nicht unbedingt Gesellschafter sein.

7.2. Ein Geschäftsführer kann jederzeit auch ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Beschlüsse der Geschäftsführer.

8.1. Wurden mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden sie zusammen den Geschäftsführerrat.

8.2. Der Geschäftsführerrat tritt so oft zusammen, wie es die Angelegenheiten der Gesellschaft es erfordern oder auf Einberufung eines Geschäftsführers an dem Ort, wie es die Ladung vorsieht. Alle Sitzungen des Geschäftsführerrats finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

8.3. Der Geschäftsführerrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Er kann außerdem einen Schriftführer bestellen, der nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss und der für die Führung der Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrats verantwortlich ist. Der Vorsitzende hält den Vorsitz sämtlicher Sitzungen des Geschäftsführerrats, und im Falle seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat, durch Mehrheit der Stimmen, einen anderen Geschäftsführer als Vorsitzenden pro tempore bestellen.

8.4. Jede Sitzung muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Datum schriftlich gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle der Dringlichkeit, wobei die Art und Umstände der Dringlichkeit aufgeführt werden müssen.

8.5. Wenn alle Geschäftsführer in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass die Tagesordnung ihnen bekannt ist, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Es kann auf die Einberufung durch eine schriftliche Einverständniserklärung jedes Mitglieds des Geschäftsführerrats verzichtet werden. Diese Einverständniserklärung wird in Urschrift, per Fax oder Email (ohne elektronische Unterschrift) oder über ein anderes Kommunikationsmittel abgegeben. Wird eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

8.6. Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

8.7. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, unter der Bedingung, dass die an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführer sich miteinander verständigen können. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates per Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel teilnimmt, gilt als persönlich erschienen.

8.8. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat ist nur dann handlungsfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

8.9. Die Beschlüsse jeder Sitzung des Geschäftsführerrates werden von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge dieser Beschlüsse, welche bei Gerichtsverfahren oder sonstigen Anlässen vorgelegt werden können, sind von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

8.10. Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch auf schriftlichem Wege wirksam gefasst werden wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet werden. Derartige Unterschriften können auf einer oder mehreren Ausführungen in Urschrift oder als Kopie per Fax, Email oder durch ähnliche Kommunikationsmittel erscheinen.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers/des Geschäftsführerrats.

9.1. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, können durch den alleinigen Geschäftsführer / den Geschäftsführerrat getroffen werden. Der alleinige Geschäftsführer/ der Geschäftsführerrat verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes auszuüben.

9.2. Der alleinige Geschäftsführer / der Geschäftsführerrat kann einer oder mehreren Personen, welche nicht unbedingt Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen, seine Befugnis zur Ausführung der täglichen Geschäfte der Gesellschaft übertragen.

9.3. Ferner kann der alleinige Verwalter/ der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten über einen begrenzten Zeitraum für Einzelgeschäfte an Dritte erteilen.

Art. 10. Vertretung.

10.1. Unter allen Umständen ist die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder der Unterschrift der, gemäß Artikel 9.2 und 9.3 mit der Zeichnungsbefugnis ausgestatteten Person, verbindlich.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.

11.1. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten, vorausgesetzt, die Verbindlichkeit entspricht dem Gesetz und der Satzung.

V. Eigentum der Anteile

Art. 12. Stimmrechte.

12.1. Jeder Anteil verleiht seinem Eigentümer eine Stimme.

12.2. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilnehmen.

Art. 13. Befugnisse.

13.1. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ist mit sämtlichen Vollmachten und Befugnissen ausgestattet, die gemäß dem Gesetz oder vorliegender Satzung an die Gesellschafterversammlung übertragen wurden.

13.2. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann/können beschließen, dass die Abschlüsse und Tätigkeiten der Gesellschaft unter Aufsicht eines oder mehrerer zugelassener Wirtschaftsprüfer erstellt werden, welcher/welche nicht unbedingt Gesellschafter sein muss/müssen. Soweit die Gesellschaft mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter zählt, sind ein oder mehrere zugelassene Wirtschaftsprüfer zu bestellen. Honorar und Laufzeit des Mandats für jene Wirtschaftsprüfer werden von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Art. 14. Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters.

14.1. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden entweder schriftlich gefasst oder in einem Protokoll niedergelegt.

14.2. Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter werden entweder schriftlich abgefasst oder in einem Protokoll schriftlich niedergelegt, mit Ausnahme der Verträge die sich auf übliche Geschäftstätigkeiten der Gesellschaft beziehen, die unter üblichen Marktbedingungen abgeschlossen werden.

Art. 15. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

15.1. Gemeinschaftliche Beschlüsse der Gesellschafter können entweder im Verlauf einer Gesellschafterversammlung oder schriftlich gefasst werden, soweit die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter zählt. In diesem

Fall erhält jeder Gesellschafter den genauen Wortlaut der jeweils zu verabschiedenden Beschlüsse oder Entscheidungen und gibt seine Stimme schriftlich ab. Die jeweiligen Unterschriften der Gesellschafter können auf einer oder auf mehreren Ausfertigungen im Original oder in Form von Kopien per Fax, Email oder anderer Kommunikationsmittel erscheinen.

15.2. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann gültig, wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals hält. Änderungen des Gesellschaftsvertrags bedürfen allerdings der Zustimmung einer Dreiviertelmehrheit des Stammkapitals.

VI. Geschäftsjahr, Jahresabschlüsse, Ergebniszuweisungen

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres.

Art. 17. Jahresabschlüsse. Zum Ende eines jeweiligen Geschäftsjahres werden die Abschlussunterlagen der Gesellschaft erstellt; in diesem Zusammenhang müssen der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat eine Bestandsaufnahme vornehmen, in welcher der Wert der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft festgelegt wird. Die Bestandsaufnahme und die Abschlussunterlagen stehen jedem Gesellschafter am Sitz der Gesellschaft zur Einsichtnahme zur Verfügung.

Art. 18. Gewinnverteilung.

18.1. Der Nettogewinn der Gesellschaft entspricht dem in den Jahresabschlussunterlagen ausgewiesenen Bruttogewinn abzüglich Gemeinkosten, Abschreibungen und Aufwendungen.

18.2. In jedem Jahr ist ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft solange einer gesetzlichen Rücklage zuzuweisen, solange die Rücklage sich auf zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft beläuft. Sobald die gesetzliche Rücklage unter diese 10%-Schwelle fällt, wird die jährliche Rücklage wieder zwingend bis zu dem Zeitpunkt an dem eine gesetzliche Rücklage von 10% erreicht worden ist.

18.3. Der dann verbleibende Betrag des Nettogewinns kann gemäß Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung im Verhältnis zu den jeweils gehaltenen Anteilen an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

18.4. Zwischendividenden können, in Übereinstimmung mit den Bedingungen des Gesetzes an den/die Gesellschafter ausschüttet werden.

VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Auflösung - Liquidation.

19.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ist die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren vorzunehmen, welcher/welche nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss/müssen und durch Beschluss der Gesellschafterversammlung zu bestellen ist/sind, wobei die Gesellschafterversammlung auch dessen/deren Befugnisse und Honorare festlegt. Soweit keine anderweitigen Regelungen getroffen werden, stehen den Liquidatoren die weitest gehenden Befugnisse für die Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu.

19.2. Die Liquidationserlöse können im Verhältnis zu den jeweils gehaltenen Anteilen an der Gesellschaft an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

VIII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 20. Für sämtliche Angelegenheiten, die in diesem Gesellschaftsvertrag nicht geregelt sind, gilt das Gesetz.“

Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der auftretenden Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst ist, und dass auf Hinweis der auftretenden Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der auftretenden Partei, welche der unterzeichneten Notarin durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, hat er zusammen mit der Notarin diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Kirsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} septembre 2015. 2LAC/2015/19630. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148305/610.

(150162767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian SP4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 183.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148352/10.

(150162649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Petit Bois Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 août 2015

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer Messieurs WEIS Laurent, DE FROIDMONT Patrick et DEPIREUX Frédéric de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer de nouveaux administrateurs, à savoir:

- La société à responsabilité limitée "ECCA", ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS L sous le numéro B 131.089 et représentée par son gérant unique, Monsieur BERNARD Guillaume, né le 18 avril 1973 à Thionville et demeurant professionnellement 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

- Madame DONNERSBERG Anne Céline, née le 7 mars 1967 à Saint Maur les Fossés (France), domiciliée 45 Avenue Victor Hugo F-75116 Paris (France).

- Madame DELATTRE Lydia, née le 1^{er} juillet 1973 à Sainte-Adresse (France), domiciliée 18 rue Albert-Philippe L-2331 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

3. L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux comptes, la société Audit Lux Sarl.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée "ADVISORY & CONSULTING Sarl", ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg et immatriculée au RCS L sous le numéro B 160.540.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

5. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149258/28.

(150162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

EXTRAIT

Rectificatif du dépôt effectué le 24 juillet 2015: Ref L150134568

En date du 3 juin 2015, le Directoire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Andrea Mangoni, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015,

- de nommer, avec effet immédiat et sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Giovanni Mancini, Via Viviani 12, 20124 Milan, en qualité de Membre du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, en remplacement de M. Andrea Mangoni, démissionnaire;

En date du 25 juin 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de M. Juan José Villarin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014,
- d'accepter la démission de Mme Florence Mangin, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014,
- d'accepter la démission de M. Andrea Mangoni, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015,
- de ratifier la cooptation de M. Antonio Bandrés, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014, en remplacement de M. Juan José Villarin, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de M. Laurent Zylberberg, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 10 décembre 2014, en remplacement de Mme Florence Mangin, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de M. Giovanni Mancini, en qualité de membre du Directoire, avec effet au 3 juin 2015, en remplacement de M. Andrea Mangoni, démissionnaire,
- de nommer, Mme Irene Garrido, Paseo del Prado 4, 28014 Madrid, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Roman Escolano, dont le mandat de membre du Conseil de Surveillance a expiré au 25 juin 2015,
- de nommer, sous réserve de l'approbation de la CSSF, Dr Burkhard Schmidt, 12 rue G. Kroll, 1882 Luxembourg, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Gerassimos Thomas, dont le mandat de membre du Conseil de Surveillance a expiré au 25 juin 2015,
- de nommer de M. Roman Escolano, Paseo del Prado 4, 28014 Madrid, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018, en remplacement de M. Werner Hoyer, dont le mandat de membre du Conseil de Surveillance a expiré au 25 juin 2015,
- de renouveler les mandats de M. Jakub Papierski, M. Franco Bassanini, M. Ulrich Schroeder et Caisse des dépôts et consignations représentée par M. Pierre-René Lemas, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler les mandats, sous réserve de l'approbation de la CSSF, M. Laurent Zylberberg et M. Giovanni Mancini, en qualité de membres du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler les mandats de M. Antonio Bandrés, M. Bernardo Bini Smaghi, M. Lukasz Dziekonski, M. Thomas Barrett, Madame Gisela Von Krosigk, M. Dipesh Shah, M. Reinhard Kalenda, M. Nicolas Merigo Cook et M. David Harrison, en qualité de membres du Directoire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015148756/49.

(150162041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration tenu en date du 15 juillet 2015

Nomination de Monsieur Abdulfatah A. ENAAMI, né le 10/12/1963 à Tripoli (Lybie) et demeurant au Complexe Administratif Dat-Eleamad, Tour n°2, Lybye, au poste de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour: IVY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015148423/16.

(150162632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse professionnelle de Monsieur Anibal DIAZ, gérant de la Société, a changée à la date du 5 juin 2015, et se situe désormais au 35, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148353/11.

(150162557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Gelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148354/10.

(150162698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

La Ravenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 191.995.

Extrait de la décision collective du 3 septembre 2015

L'associé prend acte du changement d'adresse du gérant respectivement de l'associé:

- Monsieur Julien GEORGE, né le 6 novembre 1984 à Metz (France), demeurant professionnellement à 22, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg.

- LEIG S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B170.127, établie et ayant son siège social à 22, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015148470/17.

(150162890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Gemic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.577.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juli 2015.

FUER DEN VERWALTUNGSRAT

Unterschrift

Référence de publication: 2015148355/12.

(150162373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.850.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148357/10.

(150162300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.820.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.916.

In the year two thousand fifteen, on the twentieth of August
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

WAS HELD:

An extraordinary general meeting of the shareholders of Resolution III Holdings S.à r.l., “the Company”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2140 of 29 September 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time, by a deed of Maître Henri Hellinckx dated on the 30th of March 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1405 of 03rd of June 2015.

The meeting is opened with Mr Régis GALIOTTO, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro (EUR 16,880,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty-seven million nine hundred and forty thousand Euro (EUR 57,940,000) up to seventy-four million eight hundred and twenty thousand Euro (EUR 74,820,000) by way of:

- the issuance of three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Class A1 shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00),

- the issuance of thirteen million six hundred thousand (13,600,000) Class A8 shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00).

2. Subscription and payment by means of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1 of the agenda, and to article 6.2 in order to amend the reference of Class 1 shares and Class 8 shares, as follows: (i) Class 1 shares relates to Lannoy SAS, instead of Wardown S.à r.l. and (ii) Class 8 shares Pont Sainte Marie Holding SAS, instead of Vanguard S.à r.l.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of these modifications; and;

5. Miscellaneous.

II- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature “ne varietur” by the shareholders present, the proxies of the shareholders and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to enrolled at the same time.

III- That the whole corporate capital is being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

V- That the Shareholders referred to in the First resolution below are the following: (i) Citco Jersey Limited as Trustee of the Resolution III Employee Benefit Trust Limited; (ii) Cavalier Holdings Limited; (iii) Roundhead Holdings Limited; (iv) Resolution Real Estate Fund III-T, LP; (v) Resolution Real Estate Fund III-TE, LP; (vi) Jacob Loftus; (vii) Robert Wolstenholme; (viii) James Fowler; (ix) Shane Scott; (x) Christopher Fritz; (xi) Christina Forrest; (xii) Martin Wellsman; (xiii) Jennifer O'Donnell; (xiv) Michel Nangia; (xv) Peter Todd; (xvi) Jeremy Bard; (xvii) Nigel Robson; (xviii) Craig Hamilton; (xix) Helen Rogers, all here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of the proxies hereto attached.

Then the Meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro (16,880,000 EUR), to bring it from its current amount of fifty-seven million nine hundred and forty thousand Euro (57,940,000 EUR) up to seventy-four million eight hundred and twenty thousand Euro (74,820,000 EUR), by way of:

- The issuance of three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) Class A1 shares, each with a nominal value of one Euro (Eur 1.00);

- The issuance of thirteen million six hundred thousand (13,600,000) Class A8 shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00).

All subscribed as described hereafter and fully paid-up by conversion of part of a receivable held by the Shareholders against the Company, i.e. sixteen million eight hundred and eighty million Euro (16,880,000 EUR), as detailed below.

1. A total of 3,280,000 new class A1 shares which track the investment held in Lannoy SAS have been subscribed and allocated as follows:

Name of Shareholders	Class A1 shares
Resolution Real Estate Fund III-TE, LP	2,573,365.4
Resolution Real Estate Fund III-T, LP	673,834.6
Roundhead Holdings Limited	7,514.2
Cavalier Holdings Limited	6,261.8
Citco Jersey Limited, as Trustee of the Resolution III Employee Benefit Trust Limited	984
Jeremy Bard	3,280
Robert Wolstenholme	3,280
Nigel Robson	2,296
Peter Todd	2,624
Jennifer O'Donnell	1,312
Martin Wellsman	820
Craig Hamilton	738
James Fowler	1,148
Michel Nangia	410
Helen Rogers	410
Shane Scott	738
Jacob Loftus	410
Christina Forrest	328
Christopher Fritz	246

2. A total of 13,600,000 new class A8 shares, which shall track the investment held in Pont Sainte Marie Holding SAS have been subscribed and allocated as follows:

Name of Shareholders	Class A8 shares
Resolution Real Estate Fund III-TE, LP	10,670,051.7
Resolution Real Estate Fund III-T, LP	2,793,948.3
Roundhead Holdings Limited	31,156.4
Cavalier Holdings Limited	25,963.6
Citco Jersey Limited, as Trustee of the Resolution III Employee Benefit Trust Limited	4,080
Jeremy Bard	13,600
Robert Wolstenholme	13,600
Nigel Robson	9,520

Peter Todd	10,880
Jennifer O'Donnell	5,440
Martin Wellsman	3,400
Craig Hamilton	3,060
James Fowler	4,760
Michel Nangia	1,700
Helen Rogers	1,700
Shane Scott	3,060
Jacob Loftus	1,700
Christine Forrest	1,360
Christopher Fritz	1,020

The receivables held by the Shareholders against the Company amounts to, at least 16,880,000 Euro (sixteen million eight hundred and eighty thousand Euro).

The proof of the existence and the value of the receivables have been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per June 30, 2015 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated August 18, 2015.

The said balance sheet and the certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders further resolved to amend the article number 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 The Company' share capital is set at SEVENTY-FOUR MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY THOUSAND EURO (74,820,000 EUR) represented by 4,000,000 Class A1 Shares, 320,000 Class A2 Shares, 160,000 Class A3 Shares, 320,000 Class A4 Shares, 480,000 Class A6 Shares, 320,000 Class A7 Shares, 14,000,000 Class A8 Shares, 960,000 Class A9 Shares, 640,000 Class A10 Shares, 3,360,000 Class A11 Shares; 560,000 Class A12 Shares; 800,000 Class A13 Shares; 240,000 Class A14 Shares; 160,000 Class A15 Shares; 7,760,000 Class A16 (i) Shares; 11,120,000 Class A16 (ii) Shares; 18,080,000 Class A16 (iii) Shares; 1,280,000 Class A16 (iv) Shares; 1,680,000 Class A16 (v) Shares; 2,160,000 Class A16 (vii) Shares; 3,200,000 Class A16 (viii) Shares; 2,960,000 Class A16 (x) Shares; 160,000 Class A17 Shares, FIFTY THOUSAND (50,000) Class B Shares and FIFTY THOUSAND (50,000) Class C Shares, having a par value of one Euro (1 EUR) each.

Fractional shares may be issued and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole share, in such a case they confer a voting right.

The shares of Class A1, Class A2, Class A3, Class A4, Class A6, Class A7, Class A8, Class A9, Class A10, Class A11, Class A12, Class A13, Class A14, Class A15, Class A16 (i), Class A16 (ii), Class A16 (iii), Class A16 (iv), Class A16 (v), Class A16 (vii), Class A16 (viii), Class A16 (x), Class A17 Shares, the shares of Class B and the shares of Class C are collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”. The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own Shares at any time. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.2 The shares of Class A shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class, including for the avoidance of doubt any share premium (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested in one and the same Specific Investment.

Class A1 relates to Lannoy SAS

Class A2 relates to Resolution London W1 Sàrl

Class A3 relates to Resolution Quadrangle Residential Limited

Class A4 relates to Hollen Sàrl

Class A6 relates to Resolution Bremen Sàrl

Class A7 relates to Culloden Sàrl

Class A8 relates to Pont Sainte Marie Holding SAS

Class A9 relates to Majestic Sàrl

Class A10 relates to Tonnant Sàrl

Class A11 relates to Agamemnon Sàrl

Class A12 relates to Pickle Sàrl

Class A13 relates to Polypin Sàrl

Class A14 relates to Kilderkin Sàrl
Class A15 relates to SGR (Bicester 2) Limited
Class A16 (i) relates to CC Properties I
Class A16 (ii) relates to CC Properties II
Class A16 (iii) relates to CC Properties III
Class A16 (iv) relates to CC Properties IV
Class A16 (v) relates to CC Properties V
Class A16 (vii) relates to CC Properties VII
Class A16 (viii) relates to CC Properties VIII
Class A16 (x) relates to CC Properties X
Class A17 relates to OTR Conversions London Limited

6.3 In relation to each Specific Investment, the Board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets of the Company in the following manner:

6.3.1 the Subscription Price of the relevant class of shares as well as assets acquired with such amount contributed to the Company shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

6.3.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

6.3.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

6.3.4 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

6.3.5 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

6.4 Any available share premium shall be distributable.”

Third Resolution

It is resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'EST TENUE:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Résolution III Holdings S.à.r.l., «la société», une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.916, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle Baden, notaire résidant au Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2140, du 29 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, suivant acte notarié reçu par le notaire Maître Henri

Hellinckx en date du 30 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1405 en date du 03 juin 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

1. L'augmentation du capital social de la Société d'un montant de SEIZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (16.880.000 EUR), pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-SEPT MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE EURO (57.940.000 EUR) à SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EURO (74.820.000 EUR), par l'émission de:

- Trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) parts sociales de Classe 1, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;

- Treize millions six cent mille (13.600.000) parts sociales de Classe 8, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune.

2. Souscription et paiement par apport en nature;

3. Modification conséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionné sous le point 1 de l'agenda, et modification de l'article 6.2 des statuts de la Société afin d'y changer la référence des parts sociales de Classe 1 et de Classe 8 comme suit: (i) les parts sociales de Classe 1 sont liées à l'investissement Lannoy SAS, et non plus à Wardown S.à.r.l. et (ii) les parts sociales de Classe 8 sont liées à l'investissement Pont Sainte Marie Holding SAS, et non plus à Vanguard S.à.r.l.

4. Modification du Registre d'associés de la Société afin d'y apporter les changements mentionnés dans les points ci-dessus de l'agenda. Pouvoir et autorité étant délégués à n'importe quel gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement de ces modifications.

5. Divers.

II- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III- Que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

V- Que les associés dont il est fait référence dans la Première résolution ci-après sont les suivants: (i) Citco Jersey Limited, en tant que Trustee de Résolution III Employee Benefit Trust Limited; (ii) Cavalier Holdings Limited; (iii) Roundhead Holdings Limited; (iv) Résolution Real Estate Fund III-T, LP; (v) Résolution Real Estate Fund III-TE, LP; (vi) Jacob Loftus; (vii) Robert Wolstenholme; (viii) James Fowler; (ix) Shane Scott; (x) Christopher Fritz; (xi) Christina Forrest; (xii) Martin Wellsman; (xiii) Jennifer O'Donnell; (xiv) Michel Nangia; (xv) Peter Todd; (xvi) Jeremy Bard; (xvii) Nigel Robson; (xviii) Craig Hamilton; (xix) Helen Rogers, tous ici représentés par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu des procurations ci-annexées.

Ensuite l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première Résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de SEIZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (16.880.000 EUR), pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE MILLE EURO (57.940.000 EUR) à SOIXANTE QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EURO (74.820.000 EUR) par l'émission de:

- Trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) parts sociales de Classe 1, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00), chacune;

- Treize millions six cent mille (13.600.000) parts sociales de Classe 8, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00), chacune.

Toutes ces nouvelles parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-après, et entièrement payées par conversion d'une partie de la créance détenue par les actionnaires envers la Société, c'est-à-dire SEIZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EURO (16.880.000 EUR), comme détaillé ci-après.

1. Un total de 3.280.000 nouvelles parts sociales A1 retraçant l'investissement détenu par Lannoy SAS. ont été souscrites et allouées comme suit:

Nom des associés	Parts sociales Class A1
Resolution Real Estate Fund III-TE, LP	2,573,365.4
Resolution Real Estate Fund III-T, LP	673,834.6
Roundhead Holdings Limited	7,514.2
Cavalier Holdings Limited	6,261.8
Citco Jersey Limited, as Trustee of the Resolution III Employee Benefit Trust Limited	984
Jeremy Bard	3,280
Robert Wolstenholme	3,280
Nigel Robson	2,296
Peter Todd	2,624
Jennifer O'Donnell	1,312
Martin Wellsman	820
Craig Hamilton	738
James Fowler	1,148
Michel Nangia	410
Helen Rogers	410
Shane Scott	738
Jacob Loftus	410
Christina Forrest	328
Christopher Fritz	246

2. Un total de 13,600,000 nouvelles parts sociales A8 retraçant l'investissement détenu par Pont Sainte Marie Holding SAS ont été souscrites et allouées comme suit:

Nom des actionnaires	Parts sociales Class A8
Resolution Real Estate Fund III-TE, LP	10,670,051.7
Resolution Real Estate Fund III-T, LP	2,793,948.3
Roundhead Holdings Limited	31,156.4
Cavalier Holdings Limited	25,963.6
Citco Jersey Limited, as Trustee of the Resolution III Employee Benefit Trust Limited	4,080
Jeremy Bard	13,600
Robert Wolstenholme	13,600
Nigel Robson	9,520
Peter Todd	10,880
Jennifer O'Donnell	5,440
Martin Wellsman	3,400
Craig Hamilton	3,060
James Fowler	4,760
Michel Nangia	1,700
Helen Rogers	1,700
Shane Scott	3,060
Jacob Loftus	1,700
Christine Forrest	1,360
Christopher Fritz	1,020

Les créances détenues par les associés envers la Société s'élève au moins à 16.880.000 EURO (seize millions huit cent quatre-vingt mille euros). La preuve de l'existence de ces créances et de la valeur des créances a été produite au notaire soussigné sous forme d'un bilan daté du 30 juin 2015 et d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 18 août 2015.

Le bilan et le certificat en question, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussignée, resteront joints au présent acte et seront enregistrés avec lui.

Deuxième Résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« Art. 6. Capital Social -Action.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EURO (74.820.000 EUR) représenté par 4.000.000 parts sociales de Classe A1, 320.000 parts sociales de Classe A2, 160.000 parts sociales de Classe A3, 320.000 parts sociales de Classe A4, 480.000 parts sociales de Classe A6, 320.000 parts sociales de Classe A7, 14.000.000 parts sociales de Classe A8, 960.000 parts sociales de Classe A9, 640.000 parts sociales de Classe A10, 3.360.000 parts sociales de Classe A11, 560.000 parts sociales de Classe A12, 800.000 parts sociales de Classe A13, 240.000 parts sociales de Classe A14, 160.000 parts sociales de classe A15, 7.760.000 parts sociales de Classe A16 (i), 11.120.000 parts sociales de Classe A16 (ii), 18.080.000 parts sociales de Classe A16 (iii), 1.280.000 parts sociales de Classe A16 (iv), 1.680.000 parts sociales de Classe A16 (v), 2.160.000 parts sociales de Classe A16 (vii), 3.200.000 parts sociales de Classe A16 (viii), 2.960.000 parts sociales de Classe A16 (x), 160.000 parts sociales de Classe A17; CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales de Classe B et CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales de Classe C, ayant une valeur nominale de 1 Euro (1 EUR) chacune. Des fractions de parts sociales peuvent être émises et peuvent conférer des droits en proportion de la fraction de part sociale qu'elles représentent mais elles ne confèrent pas de droit de vote excepté si, du fait de leur nombre, elles représentent une part sociale entière auquel cas elles confèrent un droit de vote. Les parts sociales de Classe A1, Classe A2, Classe A3, Classe A4, Classe A6, Classe A7, Classe A8, Classe A9, Classe A10, Classe A11, Classe A12, Classe A13, Classe A14, Classe A15, Classe A16 (i), Classe A16 (ii), Classe A16 (iii), Classe A16 (iv), Classe A16 (v), Classe A16 (vii), Classe A16 (viii), Classe A16 (x), Classe A17, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C sont ci-après dénommées «Parts sociales» et individuellement «Parts Sociale». La société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.2 L'émission de Parts Sociales de Classe A à lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière et, y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A1 est relative à Lannoy SAS.;

La Classe A2 est relative à Résolution London W1 S.à.r.l.;

La Classe A3 est relative à Résolution Quadrangle Residential Limited;

La Classe A4 est relative à Hollen S.à.r.l.;

La Classe A6 est relative à Résolution Bremen S.à.r.l.;

La Classe A7 est relative à Culloden S.à.r.l.;

La Classe A8 est relative à Pont Sainte Marie Holding SAS;

La Classe A9 est relative à Majestic S.à.r.l.;

La Classe A10 est relative à Tonnant S.à.r.l.;

La Classe A11 est relative à Agamemnon S.à.r.l.;

La Classe A12 est relative à Pickle S.à.r.l.;

La Classe A13 est relative à Polypin S.à.r.l.;

La Classe A14 est relative à Kilderkin s.à.r.l.;

La Classe A15 est relative à SGR (Bicester 2) Limited;

La Classe A16 (i) est relative à CC Properties I;

La Classe A16 (ii) est relative à CC Properties II;

La Classe A16 (iii) est relative à CC Properties III;

La Classe A16 (iv) est relative à CC Properties IV;

La Classe A16 (v) est relative à CC Properties V;

La Classe A16 (vii) est relative à CC Properties VII;

La Classe A16 (viii) est relative à CC Properties VIII;

La Classe A16 (x) est relative à CC Properties X;

La Classe A17 est relative à OTR Conversions London Limited.

6.3 le Conseil de Gérance de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique, un compartiment séparé contenant les avoirs de la Société de la manière suivante:

6.3.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les avoirs acquis grâce aux montants ainsi contribués par la Société, seront affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

6.3.2 tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.3.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique concerné ou au fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.3.4 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

6.3.5 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

6.4 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Troisième Résolution

Il a été décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 5.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27053. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149288/410.

(150163171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.850.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.644.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148358/10.

(150162302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Global System Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.644.

—
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015148359/11.

(150162536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

BIAG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 199.748.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. L'AUDITION, une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 34, rue de la République, F-54140 Jarville-la-Malgrange (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy (France) sous le numéro 532 994 803 R.C.S. Nancy; et

2. GROUPE CATHIGER, une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 12, rue du Chenois, F-57645 Nouilly (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro R.C.S. METZ TI 490 279 916,

ici représentées par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BIAG S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce électronique de produits auditifs, ainsi que tous les accessoires attachés à cette branche.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par les associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par les comparantes, comme suit:

1. L'AUDITION, prénommée:	6.250
2. GROUPE CATHIGER, prénommé:	6.250
Total:	12.500

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont toutes été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions prises par les associés:

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Christophe CAMU, demeurant au 12, rue du Chenois, F-57645 Nouilly (France), et
 - M. Pierre-Louis JARDEL, demeurant au 33, Rue Henri Deglin, F-54000 Nancy (France).
3. La Société sera valablement engagée et représentée envers les tiers par la signature individuelle de l'un des deux (2) gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148858/141.

(150163235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Health for Life Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.558.

Le statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015148372/11.

(150162807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Globetrend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 4.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148360/9.

(150162533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Goeller Paysage Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 199.726.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Marc GOELLER, né le 13 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à F-57590 Fonteny, 5, rue Principale;
 - Madame Sandra FOURMY, née le 15 décembre 1975 à Epinal, demeurant à F-57590 Fonteny, 5, rue Principale,
- ici tous représentés par Monsieur Dirk HEINEN, gérant, domicilié à B-4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes représentées et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet tous services de jardinier-paysagiste et la vente des articles usuels de la branche d'activité.

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «GOELLER PAYSAGE SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Dudelange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Marc GOELLER, pré-qualifié, vingt parts sociales	20 parts
- Madame Sandra FOURMY, pré-qualifiée, quatre-vingts parts sociales	80 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc GOELLER, né le 13 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à F-57590 Fonteny, 5, rue Principale
3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HEINEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14281. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148361/164.

(150162849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Grold Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.920.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 16 juillet 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015148364/18.

(150162475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Lux Re Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 197.592.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration tenu en date du 15 juillet 2015

Nomination de Monsieur Abdulfatah A. ENAAMI, né le 10/12/1963 à Tripoli (Lybie) et demeurant au Complexe Administratif Dat-Elemad, Tour n°2, Libye, au poste de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour: Lux RE Securitization S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015148464/16.

(150162639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.
